

LE CODE CRIMINEL DU CANADA

Le *Code criminel* est une loi fédérale qui comprend la définition de la plupart des infractions criminelles que le Parlement du Canada a édictées. Il est souvent mis à jour afin de suivre l'évolution de la société et d'améliorer le processus pénal canadien.

Le *Code criminel* prévoit un large éventail d'actes criminels, comme le meurtre, les voies de fait, le vol et la fraude.

LE SAVIEZ-VOUS?

LE CODE CRIMINEL

A AUSSI POUR TITRE

LOI CONCERNANT LE DROIT CRIMINEL



est appelé un **code** parce qu'il « codifie » la plupart des infractions et procédures en matière criminelle au Canada (en termes juridiques, « codifier » signifie reformuler puis rassembler des dispositions ou des lois d'une administration relatives à certains domaines, habituellement par sujet, pour former un code juridique)



A VU LE JOUR EN



COMPTE **300,000** MOTS

est accessible en quatre formats :



Braille



HTML

XML



PDF

HTML XML



COMPTE **1,266** pages

EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS

S'APPLIQUE **PARTOUT AU PAYS**



EST **régulièrement mis à jour**

POUR RENDRE COMPTE DES CHANGEMENTS



SOCIAUX



TECHNOLOGIQUES



ÉCONOMIQUES

EST DIVISÉ EN

PLUSIEURS PARTIES ET



- définit les conduites qui constituent des infractions criminelles;
- comprend des règles qui indiquent comment des personnes peuvent se rendre coupables d'actes criminels si elles aident ou encouragent d'autres personnes à commettre de tels actes, et des règles qui indiquent comment des entreprises ou d'autres organisations peuvent être reconnues coupables d'actes criminels;
- expose les moysens de défense qu'une personne peut invoquer si elle est accusée;
- établit le type et la mesure des peines pouvant être imposées à quelqu'un qui est reconnu coupable d'une infraction;
- décrit les pouvoirs et les procédures à suivre en ce qui a trait aux enquêtes et aux poursuites relatives à une infraction.

définit les infractions, y compris celles qui sont regroupées en catégories comme :

- les infractions contre la personne
- les infractions contre la propriété
- les infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice
- les infractions d'ordre sexuel
- les infractions de terrorisme
- les infractions constituant de la propagande haineuse



Plusieurs parties ainsi que de multiples formules et modèles portent sur

- les mandats (de perquisition ou d'arrestation, par exemple)
- les sommations
- les déclarations de culpabilité
- les ordonnances
- les autorisations
- les demandes
- les déclarations (la déclaration de la victime, par exemple)



POUR CONSULTER UNE VERSION À JOUR DU CODE CRIMINEL ET OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS À CE SUJET, visitez **JUSTICE.GC.CA**